

Genève, le 25 octobre 1947.

SOCIÉTÉ DES NATIONS

ETAT SUPPLÉMENTAIRE DES COMPTES

pour la période suivant la clôture des comptes de la Société des Nations, en date du 31 juillet 1947.

NOTE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Comme l'indique le Rapport final du Comité de Liquidation (document C.5.M.5.1947, page 52), un petit nombre de questions d'importance secondaire restaient à régler à la date de la dissolution du Comité, le 31 juillet 1947. Un personnel réduit fut conservé, les fonds nécessaires ayant été laissés à la disposition du Secrétaire général pour couvrir les dépenses afférentes à cette période et régler les comptes restant à solder.

Le Secrétaire général devait également recevoir tous versements non encore effectués, les fonds ainsi recouvrés devant être affectés au règlement des dépenses courantes.

Le solde restant après paiement de toutes les dépenses supplémentaires et le règlement de tous les comptes devait être transféré au Bureau international du Travail pour être versé à la Caisse des pensions du personnel.

Le Secrétaire général à l'honneur de communiquer aux Etats membres les comptes afférents à la période en question. Ils ont fait l'objet d'une vérification régulière du Commissaire aux Comptes de la Société des Nations, dont on trouvera ci-joint le rapport.

Conformément aux termes du Rapport final du Comité de Liquidation de la Société des Nations, les fonds ci-après ont été confiés au Secrétaire général en date du 31 juillet 1947 en vue du règlement définitif des comptes:

A.

Comptes d'ordre.

	Francs suisses
1. Somme due à un ancien fonctionnaire de la Société des Nations (solde de l'indemnité de résiliation de contrat en 1940)	7.000,—
2. Droit au remboursement d'une somme ayant fait l'objet d'un transfert de la Société des Nations à la Cour permanente de Justice internationale et actuellement bloquée	14.000,—
3. Solde du Don de la Fondation Rockefeller pour travaux de recherches analytiques, destiné à couvrir les frais d'impression de l'anglais de la dernière publication économique de la Société des Nations « Europe's Population in the Inter-war Years »	22.346,35
4. Solde du Fonds de construction de la Bibliothèque	4.202,—

Comptes de liquidation.

5. Montant pour dettes non soldées prélevé sur le budget de la Société pour 1946		89.999,05
6. Fonds alloués pour les dépenses de liquidation et mis à la charge du budget de la Société pour 1947:		
	Francs suisses	
a) Frais de liquidation du Secrétariat	73.352,—	
b) Montant mis à la disposition de M. P. G. Watterson, agissant comme mandataire, pour régler les frais de l'avocat et les frais du mandataire encourus à l'égard du procès en vue du recouvrement des impôts sur le revenu des fonctionnaires de la S. d. N. en mission aux Etats-Unis ¹	31.500,—	
		<u>104.852,—</u>
	Total	242.399,40
7. Il y a lieu d'ajouter à ce total des recettes s'élevant à		<u>49.677,97</u>
Ce qui porte le total général à		292.077,37

A la date du règlement définitif des comptes de la Société des Nations, le 25 octobre 1947, la situation était la suivante:

1. La somme de francs suisses 7.000 due à un ancien fonctionnaire du Secrétariat a été versée au compte personnel de l'intéressé, à la Lloyds & National Provincial Foreign Bank Ltd., à Genève.
 2. Malgré les efforts accomplis, il n'a pas encore été possible d'obtenir le remboursement de la somme de francs suisses 14.000 bloquée en cours de transfert et qui reste bloquée comme précédemment. Les droits de la Société des Nations ont été transférés, en vertu d'une décision du Comité de Liquidation, à la Caisse des pensions du personnel du Bureau international du Travail.
 3. Le solde du Don de la Fondation Rockefeller pour travaux de recherches analytiques, s'élevant à francs suisses 22.346,35 et destiné à couvrir les frais d'impression de « Europe's Population in the Inter-war Years » a été transféré aux Nations Unies pour être utilisé aux fins prescrites.
- | | Francs suisses |
|---|----------------|
| 4. Sur la somme de francs suisses 4.202 constituant le solde du Fonds de construction de la Bibliothèque une somme de | 2.277,85 |
| a été dépensée pour enrichir la Collection historique de la Société des Nations et le solde, soit | 1.924,15 |
| a été transféré, en vertu d'une décision du Comité de Liquidation, au Chef de la Bibliothèque des Nations Unies à Genève, en qualité de mandataire, pour couvrir les frais de préparation et d'impression d'un Guide de la Collection historique, le reliquat éventuel devant servir à enrichir ultérieurement la Collection. | <u>4.202,—</u> |

¹ Voir le Rapport final du Comité de Liquidation (document C.5.M.5.1947, chapitre 10).

	Francs suisses
5. La provision pour dettes non soldées se décompose comme suit:	
Obligations incombant au Secrétariat	69.980,75
» » à la Cour	20.018,30
	<hr/>
	89.999,05

Les dépenses encourues à ce titre sont les suivantes:

	<i>Pour le Secrétariat</i>	<i>Pour la Cour</i>	
	Francs suisses		
Dépenses définitives	25.165,50	3.380,30	
<p>A la suite de la décision du Comité de Liquidation relative aux frais de rapatriement et de déménagement des anciens fonctionnaires, et selon laquelle, dans les quelques cas restant à régler, les sommes dues seraient confiées au Bureau international du Travail, qui a consenti à s'occuper des réclamations reçues après la clôture de la liquidation (Rapport final du Comité de Liquidation, page 24, paragraphe C), le Bureau international du Travail a reçu en dépôt, au titre du Secrétariat de la S.d.N., une somme de</p>			
	<hr/> 18.338,—		
		<hr/> 12.686,70	
			<hr/>
Total	<hr/> 43.503,50	<hr/> 16.067,—	<hr/> 59.570,50

ce qui laisse un solde de 30.428,55
compris dans les sommes transférées à la Caisse des pensions du Bureau international du Travail.

	Francs suisses
6. Sur les crédits affectés aux frais de liquidation, soit	104.852,—
une somme de	67.489,92
a été dépensée à titre de frais de liquidation proprement dits, et une somme de	31.500,—
a été versée à un mandataire pour régler les frais d'ordre juridique et administratif encourus à l'égard de procès fiscaux non encore jugés aux États-Unis.	<hr/> 98.989,92
	<hr/>
Le solde, soit	5.862,08
a été incorporé aux sommes transférées à la Caisse des pensions du personnel du Bureau international du Travail.	
7. De même ont été incluses dans la somme transférée à la Caisse des pensions du personnel, les recettes s'élevant à	35.511,17

La gestion de ces fonds est exposée en détail dans le document faisant apparaître l'affectation donnée aux divers fonds (page 4) et dans les Comptes de liquidation (page 5).

B.

On lit au chapitre 10, B, du Rapport final du Comité, qu'une somme de francs suisses 37.623,34 demeure à recouvrer sur les sommes dues au Service des Publications du Secrétariat, soit par des dépositaires, soit par des particuliers. Cette somme a été par la suite ramenée à francs suisses 37.496,65, certaines des publications ayant été retournées au Secrétariat. Une somme de francs suisses 3.378,45 a pu être recouvrée pendant la période de liquidation, ce qui laisse un solde impayé de francs suisses 34.118,20 qui, conformément à la décision du Comité, a été transféré pour encaissement au Bureau international du Travail.

AFFECTATION DONNÉE AUX SOMMES PRISES EN CHARGE PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
POUR FAIRE FACE AUX DÉPENSES DE LIQUIDATION

En francs suisses		Dépenses	Transféré à la Caisse des pensions du personnel du B.I.T.
<i>A. Dettes : Crédoiteurs.</i>			
M. Le Bosquet	7.000,—	7.000,—	
Versement de la Société à l'an- cienne Cour permanente de Justice Internationale, bloqué	14.000,—		
	<hr/> 21.000,—		14.000,—
<i>B. Fonds spéciaux n'appartenant pas à la Société des Nations.</i>			
Don de la Fondation Rockefeller pour travaux de recherches analytiques	22.346,35	22.346,35	
Fonds de construction de la Bibliothèque .	4.202,—	4.202,—	
<i>D. Engagements.</i>			
Provision pour dettes non soldées prélevée sur le budget de la Société pour 1946	89.999,05	59.570,50	30.428,55
<i>E. Comptes pour l'exercice 1947.</i>			
Fonds alloués pour les dépenses de liquidation			
a) Frais de liquidation du Secrétariat	73.352,—	67.489,92	5.862,08
b) Montant versé à un mandataire pour régler les frais d'ordre juridique et administratif encourus à l'égard du procès fiscal non encore jugé aux États-Unis . . .	31.500,—	31.500,—	
	<hr/> 104.852,—		
	<hr/> 242.399,40	<hr/> 192.108,77	<hr/> 50.290,63
Recettes supplémentaires	49.677,97	14.166,80	35.511,17
	<hr/> 292.077,37	<hr/> 206.275,57	<hr/> 85.801,80

COMPTES DE LIQUIDATION POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{er} AOUT 1947 AU RÉGLEMENT DÉFINITIF DES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

RECETTES		En francs suisses		DÉPENSES		En francs suisses	
1. Fonds alloués pour les dépenses de liquidation:				1. a) Rémunération des membres du Comité de Liquidation	3.000,—		
a) Dépenses du Secrétariat pour l'achèvement de la liquidation		73.352,—		Traitement du Secrétaire général et du personnel	44.837,—		
b) Montant placé à la disposition d'un mandataire pour couvrir les frais et honoraires relatifs à des procès fiscaux en cours aux Etats-Unis d'Amérique		31.500,—	104.852,—	Autres dépenses de personnel	182,50		
				Frais de voyages et indemnités journalières des membres du Comité et du personnel du Secrétariat	741,20		
2. Provision pour dettes non soldées prélevée sur le budget de la Société pour 1946:				Frais de bureau et divers.	7.615,57		
a) Au titre du Secrétariat de la Société des Nations		69.980,75		Impressions	8.622,45		
b) Au titre de l'ancienne Cour permanente de Justice internationale		20.018,30	89.999,05	Contrôle des recettes et des dépenses	2.491,20		
						67.489,92	
3. Recettes extraordinaires:	Francs suisses			b) Dépenses résultant d'une décision spéciale du Comité de Liquidation:			
a) Au titre des contributions:				Frais et honoraires relatifs à des procès fiscaux aux Etats-Unis d'Amérique	31.500,—		98.989,92
Haïti	35.000,—	35.155,10					
Nicaragua	155,10	6.546,15	41.701,25	2. Règlement de dettes non soldées:			
b) Versement du liquidateur de l'Office Nansen .				a) Au titre du Secrétariat de la Société des Nations	43.503,50		
				b) Au titre de l'ancienne Cour permanente de Justice internationale	16.067,—		59.570,50
4. Recettes supplémentaires:				3. Payé au Bureau international du Travail sa part des contributions reçues:			
a) Intérêts		3.078,45		a) de Haïti	14.126,04		
b) Bénéfices de change	1.514,53			b) du Nicaragua	40,76		14.166,80
A déduire: Pertes de change	0,01	1.514,52		4. Sommes transférées à la Caisse des pensions du personnel du Bureau international du Travail:			
c) Vente de publications		3.378,75		a) Solde de la provision constituée pour les dépenses de liquidation	5.862,08		
d) Recettes diverses		5,—	7.976,72	b) Solde sur provisions pour dettes non soldées . .	30.428,55		
				c) Soldes des comptes recettes extraordinaires:			
				Livres sterling 204 3s. 1d. = Fr. s. 5.088,85			
				Francs suisses	22.445,60		
						27.534,45	
				d) Solde des comptes recettes supplémentaires .	7.976,72		71.801,80
			244.529,02				244.529,02

ANNEXE

RAPPORT DE M. U. A. J. BRUNSKOG (*Commissaire aux Comptes*) SUR LA VÉRIFICATION DES COMPTES PRÉSENTÉS PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS EN SA QUALITÉ DE MANDATAIRE

1. Conformément au paragraphe 8 de la résolution portant dissolution de la Société des Nations adoptée par la dernière Assemblée de la Société en date du 18 avril 1946, et au paragraphe 6 de mon Rapport sur la vérification des comptes présentés par le Comité de Liquidation de la Société des Nations en date du 31 juillet 1947 (voir document C.5 M.5. 1947, pages 73 et 74), j'ai examiné les comptes présentés par le Secrétaire général en sa qualité de mandataire.

2. Ainsi qu'il apparaît au rapport du Secrétaire général, les fonds qui ont été transférés entre ses mains par le Comité de Liquidation appartiennent à deux catégories de comptes:

- a) Comptes d'ordre, et
- b) Comptes de liquidation.

3. Le rapport explique la méthode suivie pour la distribution des soldes figurant aux comptes d'ordre. Le montant de francs suisses 1.924,15 a été remis au bibliothécaire chef de la Bibliothèque des Nations Unies à Genève, en qualité de mandataire. Je vérifierai les comptes relatifs à cette somme et mon rapport sera distribué de la même manière que mes rapports sur la vérification des comptes de l'Organisation internationale du Travail.

4. En ce qui concerne les recettes et les dépenses afférentes à la liquidation finale, il convient de se reporter au tableau joint au présent rapport. Je vérifierai les comptes relatifs à l'utilisation de la somme de francs suisses 31.500 transférée à M. P. G. Watterson, ancien chef comptable de la Société des Nations, en vue de suivre les procès en cours à propos du recouvrement d'impôts sur le revenu dont les anciens fonctionnaires, en mission aux Etats-Unis pendant la guerre, ont été frappés, et mon rapport sur cette question sera joint à celui de M. Watterson.

5. J'ai vérifié les comptes des recettes et des dépenses et les ai trouvés conformes aux règlements adoptés par la Société des Nations. Je certifie également la régularité de la distribution des derniers actifs de la Société des Nations.

(Signé) UNO BRUNSKOG,
Commissaire aux Comptes.

25 octobre 1947.